

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°866) DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN PIERRE MIQUEL A L'ASSOCIATION «BRASSAGE MUSIQUE», A TITRE PAYANT

DÉCISION N° DM-23-201 EN DATE DU 23 MAI 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Brassage Musique » représentée par Madame Christine POINSOT, en qualité de Vice-Présidente, dont le siège social est situé 41 rue Stendhal, 75019 PARIS, afin d'organiser un enregistrement à l'Auditorium Jean-Pierre-Miquel, les 9 et 10 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Brassage Musique » représentée par Madame Christine POINSOT, en qualité de Vice-Présidente, dont le siège est situé 41 rue Stendhal, 75019 PARIS, une convention de location de salle, pour un montant de 624 € T.T.C (six-cent-vingt-quatre euros) auxquels s'ajoutent 396,54 € T.T.C (trois-cent-quatre-vingt-seize euros et cinquante-quatre centimes) au titre des frais de gardiennage supplémentaires, afin d'organiser un enregistrement à l' Auditorium Jean-Pierre-Miquel, les 9 et 10 avril 2023 de 10h00 à 18h00 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230523-Imc1H10728H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023

Date de Publication: 23/05/2023